

Revendications DP de FEVRIER 2011 posées par

Mrs Gilles François, Laurent Tonnelier et Marc Tinant :



1	<p><u>Communication :</u> il serait souhaitable que le personnel n'ayant pas de boîte mail et qui reçoivent des invitations (tour de terrain pompier) .que cela se fasse AUSAI par courrier, car il y a des soucis lorsque le RU ou le responsable hiérarchique est absent</p> <p>Réponse de la Direction : Nous prenons note de votre remarque.</p>
2	<p><u>Accès usine :</u> nous demandons de faciliter l'accès en vélo des personnes qui viennent de Villers-Semeuse, car pour la plupart des cyclistes c'est un parcours du combattant. évidemment la réponse que nous ne souhaitons pas entendre c'est de passer par le rond point des Ayvelles.</p> <p>Réponse de la Direction : Nous ne pouvons que soulever le problème auprès des services publics. A cet effet une réflexion sur le sujet sera proposée aux services du Département et de la Préfecture dans le cadre du pôle de compétence de sécurité routière auquel nous participons.</p>
3	<p><u>Laisser passer :</u> pourquoi est-il si difficile de se procurer un laissez-passer ? La situation de l'entreprise est elle si mauvaise pour que l'on fasse des économies de bouts de papier ? Un salarié pose des heures et son chef ne peut pas lui remplir le document. Nous sommes tombés bien bas.</p> <p>Réponse de la Direction : Ces documents sont toujours disponibles. Bon rose "laissez passer" = Z 000 285 144 Bon vert "demande de congés" = Z 000 285 143</p>
4	<p><u>Carte de service :</u> Pourquoi existe t'il deux types de carte de service : -une carte de service standard -une carte de service "proxi" où il suffit de passer à proximité du détecteur pour badger Comment est réalisée la répartition du premier ou second type de carte de service car tout le monde préfère le second type.</p> <p>Réponse de la Direction : Lors de la mise en service des contrôles d'accès en 2005, le choix des badges avec lecture code barre a été retenu. Les badges dits de proximité furent écartés pour des raisons de coût. (3,15€ contre 0,41 €) ce qui représentait une économie de plus de 8 000 € pour les 3000 badges à réaliser. Aujourd'hui, un certain nombre de salariés possède effectivement un badge proxy, soit ce sont</p>

	<p>des personnes mutées arrivées avec ce type de badge, soit ils l'ont obtenu gracieusement sur un autre site lors d'un déplacement professionnel.</p> <p>A Charleville, nous avons eu quelques badges proxy en cadeau et ils ont été remis aux personnes devant les utiliser à fréquence élevée.</p>
5	<p><u>Fusion ferreux :</u> Sur le four à canal chaine 2, une tôle au dessus de la soufflerie est détachée de son support, prévoir REE.</p> <p>Réponse de la Direction : La remise en état sera effectuée.</p>
6	<p><u>Moniteurs:</u> Pourquoi certains moniteurs en place n'ont pas de boite de messagerie ? Merci de faire faire le nécessaire.</p> <p>Réponse de la Direction : Il n'y a pas de nécessité absolue de doter les moniteurs de boîtes mail. C'est à la hiérarchie d'en faire la demande si il y avait exigence particulière.</p>
7	<p><u>Accident de trajet :</u> Lors d'un accident de trajet déclaré (sens domicile/travail) une personne ne peut pas se rendre à son travail uniquement lors de cette journée. Est-ce que cette journée est rémunérer ? Comment et par qui ?</p> <p>Réponse de la Direction : Si l'accident est d'ordre matériel, le salarié est tenu de venir à son travail par un autre moyen. (Il peut éventuellement demander un congé à son hiérarchique) Si l'accident est corporel, il doit y avoir une déclaration d'accident de trajet, l'absence éventuelle due aux conséquences corporelles est pointée en accident de trajet, qui a les mêmes conséquences que l'arrêt de travail.</p>
8	<p><u>ALU 2 :</u> Les gaz dégagés par les vis Corneloup sont irrespirable, encore heureux qu'ils sont bien cachées, ils sont dans un environnement ou on les oublies. Ces fumées sont nocives et ne sont pas captées, Nous demandons qu'une mesure de l'air soit réalisée en présence de membres du CHSCT.</p> <p>Réponse de la Direction : Cette question sera transmise au CHSCT. D'autre part, les nuisances, si elles existent, concernent uniquement les personnels de maintenance intervenant sur ces installations. Nous veillerons à les équiper de protections individuelles adaptées.</p>
9	<p><u>Compteur heures :</u> Comment se fait il que les heures qui sont dans compteur indemnisable sont imposable lorsque l'on se les fait payer. Ces heures ont toujours était faite en heure supplémentaire.</p> <p>Réponse de la Direction : Nous documentons ce point particulier avec le central et vous tiendrons informés.</p>
10	<p><u>DIVERS :</u> Vestiaire C BAT48 nous vous demandons la remise en état des pommeaux de douches entartrés et également de remettre des grilles caillebotis car il en manque dans certaines</p>

	<p>douches.</p> <p>Réponse de la Direction : Nous vous demandons la remise en état des toilettes du bat 5</p> <p>Réponse de la Direction : Les remises en état sont régulièrement effectuées. Nous nous assurerons du bon état des douches de ce vestiaire.</p>
11	<p>UEP : Combien à coûté la mise en place des UEP dans notre établissement ?</p> <p>Réponse de la Direction :</p> <p>Quel est le coût des supports destiné à l'affichage dans les UEP ?</p> <p>Réponse de la Direction : Les mises en place ayant été réalisées sur plusieurs années, nous n'avons pas, de manière facile à produire, d'éléments chiffrés sur ce sujet.</p>
12	<p>Module Moniteur à CH : Combien y a t'il de module Moniteur ?</p> <p>Réponse de la Direction :</p> <p>Combien de moniteurs nommés? (avec inscription sur la fiche de paye)</p> <p>Réponse de la Direction :</p> <p>Combien de polyvalent d'UEP doit-il y avoir par module ?</p> <p>Réponse de la Direction :</p> <p>Combien de module ont plus que le f?</p> <p>Réponse de la Direction : Il y a entre 180 et 200 moniteurs sur le site, Ce nombre varie avec les évolutions d'organisation (montage/démontage d'équipes) Il est normalement prévu 5 OPUEP par module. Il est possible qu'exceptionnellement des écarts minimes existent.</p>
13	<p>Jours de fractionnement 2010 : Une situation qui perdure Lors de la réunion DP du 19 juillet 2010, vous annoncez, Oralement, devant l'ensemble des élus, le retour à l'attribution des Jours de fractionnement. A ce jour, l'encadrement des services MAI n'a toujours pas votre validation écrite et ne peut donc pas octroyer, pour le moment, ces jours !! .</p> <p>Pourquoi cette situation n'est-elle, à ce jour, pas soldée ?</p> <p>Réponse de la Direction : Cette situation sera soldée pour fin mars par les équipes paie.</p>
14	<p>Relance Question DP 04/2010 : Lors des beaux jours (sous les rayons du soleil), on recense de nombreuses personnes venant se restaurer, ou tout simplement faire une pause le long des locaux techniques de l'alu 2 (en face du coin fumeur listé ci-dessus) assis à terre ! Serait-il possible d'y installer des bancs et tables ?</p> <p><i>Votre réponse : Un recensement sur les besoins en aménagements extérieurs sera réalisé avant les</i></p>

	<p>congés d'été 2010. A ce jour, toujours rien de concret !!</p> <p>Réponse de la Direction : Ce plan existe, les restrictions budgétaires de 2010 n'ont pas permis de mettre en œuvre de nouveaux aménagements.</p>
15	<p><u>Atelier Ajustage ALU :</u> Le personnel se plaint, de ne pas avoir de chauffage « Correct » dans l'atelier. Il semblerait que la sonde de T° soit située juste en dessous de la bouche d'arrivée d'air chaud Merci de rappeler la T° mini dans les ateliers Cette T° mini est elle la même lorsque l'usine ne produit pas (ex : S52) ? Rappel des T° hivernal dans l'UP lors des travaux S 52, le 28/12/2010 Atelier MAI ALU, il faisait 12° C Il y a probablement des secteurs, où, du personnel travaillait avec une T° encore plus froide !!</p> <p>Réponse de la Direction : La règle est de maintenir une température de 17°C dans les ateliers en production, où lorsqu'une activité importante existe (maintenance), Pendant les périodes de fermeture l'atelier est maintenu à 12°C.</p>
	<p><u>Formation interne « ITII » : ITII (Institut des Techniques d'Ingénieur de l'Industrie)</u> Il semblerait que la politique mise en place par Olivier Roffidal, l'accompagnement de techniciens dans la reprise des études afin d'y obtenir un diplôme d'ingénieur, ne soit plus qu'un lointain souvenir. Cette formation n'a-t-elle pas prouvée son utilité. Pourtant des personnes faisant actuellement partie du CODIR ont le diplôme ingénieur ITII Pourquoi cette formation interne n'est elle plus à l'ordre du jour Pourquoi décliné ce mode de valorisation actuellement Pourtant cela permet de motiver et fidéliser les jeunes diplômés sur le site de Charleville Extrait des affiches « Vision du Groupe parce que la passion de nos collaborateurs va de pair avec leur épanouissement Personnel Faire grandir les collaborateurs</p> <p>Réponse de la Direction : Ces formations n'ont pas été abandonnées. Une personne a obtenu son titre d'ingénieur en 2010 et une autre personne est en cours de formation. Il est a rappelé que ces formations sont gérées par le site et qu'elles doivent correspondre à un besoin identifié.</p>
	<p><u>Personnel des fluides</u> Nous vous demandons le descriptif explicite quant à la mission de l'AT Fluides afin de préciser et d'officialiser leur fonction</p> <p>Réponse de la Direction : La hiérarchie communiquera ces informations aux intéressés.</p>
	<p><u>Panier du 31 Décembre :</u></p>

	<p>Le personnel d'astreinte le 31/12 au soir, à pu prétendre au panier Garnis Pourquoi, son homologue présent le 01 janvier de 1ere et 2eme équipe n'a-t-il pas ce panier ?</p> <p>Réponse de la Direction : Les paniers sont, depuis des années, offerts aux seules personnes qui travaillent les soirs de réveillons (24 et 31 décembre)</p>

